

Propositions de l'AE-EPS au Conseil supérieur des programmes

suite à la présentation du projet des programmes de l'enseignement commun et optionnel d'EPS pour le lycée d'enseignement général et technologique

Au préalable, notre association tient à rendre hommage à la mémoire de Guillaume Lecuire, co-responsable du GEPP EPS aux côtés de Nathalie Gal-Petitfaux. Nous avons pu apprécier, à différentes occasions qui dépassent le cadre de la réflexion sur les programmes d'EPS, sa rigueur, son perfectionnisme ainsi que le respect des autres. Nous sommes profondément désolés de faire nos propositions dans de telles circonstances.

Nous souhaitons ensuite signaler notre embarras quant à la méthode proposée par le Conseil supérieur des programmes. Nous regrettons de ne pas avoir pu disposer de l'ensemble du document ou à défaut d'éléments de définition des concepts présentés lors de la réunion du 1^{er} octobre afin d'en faire une analyse vraiment objective. Il est en effet assez difficile, voire impossible, d'émettre un avis sur des notions parcellaires présentées seulement oralement, sauf à penser que notre avis ne servira à rien.

Quoiqu'il en soit nous avons engagé beaucoup d'énergie et avons pris ce rôle très au sérieux et de manière très professionnelle dans le seul but d'améliorer le projet et de l'infléchir dans le sens d'une meilleure compréhension pour les enseignants et d'une plus grande efficacité sur l'éducation et la formation des lycéens.

Globalement, nous partageons en partie le projet qui nous a été présenté avec toutefois certaines réserves quant à la matrice disciplinaire. Nous aurions besoin de précisions pour pouvoir nous prononcer définitivement sur certains concepts. Selon le sens qu'on leur attribue, notre position pourrait être différente.

Celui « d'expérience corporelle » par exemple, renvoie pour nous à l'activité que déploie le sujet et non pas à un champ de contraintes par exemple. Quant au concept « d'expérience corporelle » pour désigner la culture du « savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, seul ou à plusieurs », il ne nous paraît pas judicieux. La notion de compétence méthodologie et sociale ou de compétence transversale serait préférable pour rendre compte de ce champ éducatif. De plus, le libellé explicatif introduit une confusion avec le « savoir s'entraîner physiquement » qui renvoie totalement à l'expérience corporelle typique n°5. Il nous semble enfin que la culture du « savoir se préparer et savoir s'entraîner... » n'est pas de même nature que celle liée aux 5 types d'expériences corporelles ce qui entretient la confusion.

Nous sommes également très inquiets sur le contenu des Attendus de Fin de Lycée (AFL) et des repères de progressivité dont nous n'avons eu aucune présentation alors qu'ils seront au cœur de l'enseignement et des préoccupations des enseignants. Ils peuvent être sources de conflit voire de rejet.

Enfin, nous trouvons le projet de l'enseignement optionnel bien trop ambitieux au regard des moyens mis en regard, à savoir 3 heures par semaines, compte tenu également du temps de déplacement nécessaire pour accéder aux installations sportives. Les objectifs envisagés sont sans doute plus importants que ceux qui étaient assignés à l'enseignement d'exploration et de complément EPS qui bénéficiait respectivement de 5h et 4h par semaine. Nous continuons de demander un enseignement de spécialité EPS qui aurait toute sa place dans la philosophie du nouveau lycée.

Le document présenté ci-après comporte 2 parties. Une première partie très épurée où nous faisons apparaître seulement les propositions pour ne pas brouiller le message. Une deuxième partie, plus dense, qui en présente les justifications.

I. PARTIE 1 : résumé des propositions

1. Concernant le préambule présentant les enjeux

Proposition

L'EPS lutte contre la sédentarité, l'inculture, l'abandon des pratiques physiques. La question **du rapport au corps et usages sociaux du corps** est également essentielle.

2. Concernant la finalité énoncée

Proposition

« La finalité de l'EPS est de former, par la pratique physique, sportive, artistique, un lycéen épanoui et cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et pérenne dans un mode de vie actif et solidaire ».

3. Concernant les 4 objectifs généraux

Proposition

Objectif n°1 : *« Enrichir sa motricité pour l'adapter à des intentions et environnements variés en vue d'un développement harmonieux des ressources »*

Proposition

Objectif n°2 : *« Vivre l'exercice de la solidarité par l'engagement dans des actions de coopération et d'entraide »*

Proposition

Objectif n°3 : *« Favoriser l'accès au plaisir de pratiquer pour créer les conditions d'un engagement physique régulier, durable et autonome »*

Proposition

Objectif n°4 : « Se positionner et adopter un regard critique vis-à-vis des pratiques corporelles d'aujourd'hui »

4. Concernant les contenus des programmes

4.1. Concernant le concept d'expérience corporelle

Concernant l'ECTn°1

Proposition

ECT n°1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée dans un contexte adapté aux ressources des élèves

Concernant l'ECT2

Proposition

ECT n°2 : Conduire et adapter son déplacement à des environnements incertains et/ou inconnus.

Concernant l'ECT3

Proposition

ECT n°3 : Réaliser une prestation corporelle issue d'un processus de création artistique **ou** s'appuyant sur la production de formes codifiées, destinée à être vue et appréciée.

Concernant l'ECT4

Proposition

ECT n°4 : Conduire un affrontement individuel ou collectif visant à faire basculer le rapport de force à son avantage

Concernant l'ECT5

Pas de proposition

4.2. Concernant l'ECT « savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, seul ou à plusieurs »

Proposition de changer de concept

Faute de mieux, nous préférons conserver la notion de compétences méthodologiques et sociales ou compétences transversales

Proposition de formulation

« Savoir organiser et gérer sa pratique de manière de plus en plus autonome, seul ou à plusieurs ».

4.3. Concernant la liste nationale

Proposition

Laisser les enseignants libres de choisir les PPSA en fonction des thèmes d'enseignement spécifiés par type d'expérience corporelle et même pourquoi pas par grandes catégories de PPSA.

4.4. Concernant la programmation

Propositions

Pour l'EC3 : imposer non pas la PPSA mais au moins un cycle de pratique valorisant le processus artistique au cours des 3 années de lycée.

Pour l'EC5 : imposer 2 cycles de pratique sur les 3 années du lycée.

Propositions

Les PPSA qui seront proposées au baccalauréat doivent avoir fait l'objet d'au moins 20 semaines de pratique.

4.5. Concernant les AFL1 / repères de progressivité

Proposition

Faire en sorte que chaque AFL renvoie à 2 thèmes d'enseignement précis, révélateurs des bascules qualitatives que les élèves doivent opérer pour progresser dans l'activité.

5. Concernant les formes de pratique scolaire

Propositions

- que soit précisé clairement que l'enseignant peut adapter les pratiques physiques au contexte scolaire réel afin de permettre à tous les élèves de faire valoir les compétences acquises.*
- que les formes de pratique scolaire mettent clairement en évidence un nombre restreint de connaissances à construire dans un contexte qui leur donne du sens et qui offre des possibilités de réussites.*

6. Concernant l'enseignement optionnel

En ce qui concerne les AFL3, 4 et 5

Propositions

- 1. Introduire une 4^{ème} heure en seconde, première et terminale*
- 2. Création d'un enseignement de spécialité dans le cycle terminale, intitulé par exemple : « sciences, technologie et pratique des activités physiques sportives et artistiques »*

7. Concernant l'Association sportive et le continuum bac-3/bac+3

Proposition

Valoriser l'Association sportive en permettant qu'elle devienne pour certains et à certaines conditions une option assortie d'une épreuve à passer au bout de 2 ou 3 ans de formation.

II. PARTIE 2 : texte argumenté

1. Concernant le préambule

Proposition

L'EPS lutte contre la sédentarité, l'inculture, l'abandon des pratiques physiques. La question **du rapport au corps et usages sociaux du corps** est également essentielle.

2. Concernant la finalité énoncée

« La finalité de l'EPS est de former, par la pratique physique, sportive, artistique, un lycéen épanoui et cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager et s'éprouver de façon régulière et pérenne dans un mode de vie actif et solidaire ».

La finalité est jugée intéressante car elle renvoie à l'engagement actif de l'élève par sa capacité à faire des choix à partir de savoirs acquis (cultivé) et de la construction d'une image positive de soi (s'épanouir). Elle renvoie aussi à l'idée d'une EPS "démocratisée" au sein de laquelle chaque élève trouve sa place en ayant accès à la réussite, où il peut donc exister et s'y épanouir

Toutefois les choix éclairés ne servent pas à s'éprouver, ce verbe pourrait être supprimé.

Proposition

« La finalité de l'EPS est de former, par la pratique physique, sportive, artistique, un lycéen épanoui et cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et pérenne dans un mode de vie actif et solidaire ».

3. Concernant les 4 objectifs généraux

Contrairement à la finalité, l'objectif général devrait renvoyer selon nous à des acquisitions plus concrètes. Les objectifs généraux pourraient être une interface entre la finalité et les axes de mises en œuvre. Nous proposons donc ci-dessous des formulations légèrement modifiées qui tentent de faire ce lien.

1. *Enrichir sa motricité par le développement de ses ressources*

Il serait opportun de noter que la fonction de cet objectif est l'adaptation et l'adaptabilité à des contextes et mobiles divers, ce qui pourrait justifier par la suite le choix « d'expériences corporelles typiques ».

Proposition

Objectif n°1 : *« Enrichir sa motricité pour l'adapter à des intentions et environnements variés en vue d'un développement harmonieux des ressources »*

2. *Vivre l'exercice de sa responsabilité dans l'engagement personnel et fraternel*

Le mot « fraternel » est trop large et renvoie plutôt à une finalité ! Proposition de le remplacer par « solidaire » qui contient en lui quelque chose de plus concret et actif. Introduire les notions de coopération et d'entraide pour faire plus le lien à la fois avec la finalité et le « vivre ensemble » du programme du Collège.

Proposition

Objectif n° 2 : « *Vivre l'exercice de la solidarité par l'engagement dans des actions de coopération et d'entraide* »

3. *S'engager durablement dans une dynamique de santé*

« Santé » est trop large et renvoie à d'autres éléments (hygiène de vie, alimentation ...) qui ne concernent pas seulement l'EPS. Il faudrait souligner dans le développement de cet objectif que c'est le " plaisir de pratiquer" qui mène à "l'envie de pratiquer" puis au "goût durable de pratiquer et de s'entretenir" et donc in fine à une dynamique de santé.

« Une dynamique de santé » est assez floue et trop éloignée des préoccupations des lycéens. Elle nécessite avant tout de développer une motivation à long terme pour les pratiques. Sinon on retombe dans les dérives dénoncées par Claire Perrin où les messages restent normatifs et sans impact sur l'engagement des élèves en dehors du temps obligatoire.

Proposition

Objectif n°3 : « *Favoriser l'accès au plaisir de pratiquer pour créer les conditions d'un engagement physique régulier, durable et autonome.* »

4. *Accéder lucidement au patrimoine culturel*

Il s'agit plutôt pour le lycéen de se situer et/ou se positionner vis à vis de ce patrimoine en continuité avec ce qui est proposé en lycée.

De plus, l'esprit de ces programmes (sa finalité, son ambition d'éduquer au choix, sa large place au choix de l'élève) est de dépasser le simple "accès" au patrimoine culturel et de se l'approprier.

Enfin, il faudrait préciser de quel patrimoine il s'agit : les pratiques corporelles ou les pratiques physiques, sportives, artistiques

Proposition

Objectif n°4 : « *Se positionner et adopter un regard critique vis-à-vis des pratiques corporelles d'aujourd'hui* »

4. Concernant les contenus des programmes

Concernant le concept d'expérience corporelle

Le développement actuel de la variété des formes de pratiques sociales corporelles, leur hybridation, la créativité des pratiquants, ne permet plus de répondre à l'exigence d'une

formation complète et équilibrée en EPS en s'appuyant uniquement sur le patrimoine classique des APSAD.

L'expérience corporelle, à condition qu'elle renvoie à la manière singulière (intentions, émotions, etc.) dont un élève s'engage à vivre, ressentir et comprendre sa pratique pour agir sur lui, sur les autres ou sur l'environnement est intéressante.

Il semblerait judicieux que les expériences corporelles typiques servent d'appui et non de contraintes aux enseignants. Si l'on souhaite permettre aux lycéens de faire des choix avec une programmation très réduite, c'est un certain non-sens, notamment vis à vis de l'engagement de nos élèves.

Il serait, selon nous, plus productif de laisser aux enseignants le choix de la pratique sociale en fonction du contexte.

Concernant l'ECT1

*« Réaliser une performance motrice maximale **auto-référée** mesurable à une échéance donnée. »*

Il est nécessaire de conserver une petite dose de performance maximale pour inciter les élèves à se dépasser ! C'est vrai que la performance auto-référée est plus juste mais plus difficile à évaluer. Il vaudrait mieux dire "négociée et validée".

La performance maximale est pourtant l'essence même des activités associées à ce type d'expérience. Et c'est elle qui crée les conditions d'efficacité car l'enjeu de cette expérience corporelle, c'est le conflit produire / contrôler l'énergie.

L'expression de "performance optimale" (expression utilisée dans les programmes EPS de collège) pourrait être plus adaptée car elle ne gomme pas l'idée d'auto référence et n'interdit pas de la référer à une norme scolaire. En effet, la performance peut être considérée comme optimale au regard à la fois de la nature des exigences de l'épreuve (réaliser une performance maximale) et des ressources pour y faire face ...

Enfin, nous nous étonnons de la disparition, sauf erreur, des sauts et des lancers ! Or si la typicalité de l'expérience corporelle est importante dans un parcours de formation, la réduction des PPSA aux activités saturées en composantes énergétiques valorisant les élèves disposant de ressources importantes pose problème tant d'un point de vue culturel que pédagogique.

Proposition

ECT n°1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée dans un contexte adapté aux ressources des élèves

Concernant l'ECT2

« Conduire et adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains. »

La question du « varié et/ou incertain » pose un problème alors que la caractéristique de cette expérience corporelle typique renvoie essentiellement l'incertitude du milieu. Il est vrai qu'en escalade, l'incertitude n'est pas forcément facile à mettre en œuvre sur des Structures Artificielles d'Escalade (SAE) en EPS. De même on comprend bien qu'en situation de

préparation au sauvetage, l'incertitude liée à des conditions reproduisant la réalité reste une donnée difficile à organiser. Toutefois, rien n'empêche de créer des situations qui amènent de l'inconnu dans la réalisation : par exemple l'interdiction de certaines prises en escalade ou encore la modification des parcours juste avant la réalisation de l'épreuve de sauvetage. De ce fait, ce n'est pas tant la variété qui importe mais le caractère connu/inconnu.

Proposition

ECT n°2 : *conduire et adapter son déplacement à des environnements incertains et/ou inconnus.*

Concernant l'ECT3

« Réaliser une prestation corporelle issue d'un processus de création artistique ou issue d'une production de formes codifiées, destinée à être vue et appréciée. »

Sur le plan de la syntaxe : « réaliser une prestation corporelle issue d'une production de formes » ne nous semble pas correct ». En fait « issue d'activités de production de formes codifiées » ou alors « s'appuyant sur la production de formes codifiées ».

Sur le fond, l'idée de séparer les activités artistique et codifiées est jugée plutôt favorablement. Cela marque la reconnaissance de l'artistique. Mais l'imposition de la danse ou des arts du cirque en seconde pose un problème et restreint considérablement les choix ensuite sur le cycle terminal.

On peut très bien se dédouaner du processus de création artistique en enseignant les arts du cirque un peu comme la gymnastique et c'est même très facile ! De ce fait, les arts du cirque risquent de devenir une PPSA "refuge" pour les enseignants réfractaires à la danse et par voie de conséquence, les élèves jamais confrontés au processus artistique.

Donc ce n'est pas si simple. Pourquoi ne pas imposer le processus de création artistique sans imposer les PPSA ?

Proposition

ECT n°3 : *Réaliser une prestation corporelle issue d'un processus de création artistique ou s'appuyant sur la production de formes codifiées, destinée à être vue et appréciée.*

Concernant l'ECT4

« Conduire un affrontement individuel ou collectif pour faire basculer le rapport de force à son avantage. »

La fin de la formulation comporte une ambiguïté liée au mot « pour » qui peut signifier soit une direction, un but, soit l'obtention d'un résultat. Or lorsque l'on n'arrive pas à « faire basculer le rapport de force en sa faveur » n'a-t-on pas vécu et/ou ne s'est-on pas éprouvé dans cette expérience corporelle ?

Dans la liste nationale indiquée : les pratiques de combat de préhension disparaissent totalement ce qui d'une part pose problème du point de vue de leur ancrage culturel¹ et

¹ Pour information, le judo est la 4ème fédération sportive en nombre de licenciés derrière le football, le tennis et l'équitation.

d'autre part élimine ce type unique d'expériences corporelles. Il est vrai que ces PPSA sont peu enseignées mais si, comme cela semble être le cas, les enseignants ont toute liberté pour proposer des formes de pratique adaptées, alors on verrait fleurir au lycée des pratiques comme le sumo, le sumo-judo, la lutte au cercle ou d'autres formes de lutte plus faciles à s'approprier par les élèves.

On pourrait d'ailleurs se demander, comme pour l'ECT3, pourquoi, dans l'ECT 4, ne fait-on pas 2 (voire 3) sous-domaines Duels et Collectifs ? Ce serait aussi légitime.

Proposition

ECT n°4 : Conduire un affrontement individuel ou collectif visant à faire basculer le rapport de force à son avantage

Concernant l'ECT5

« Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi. »

L'apparition du yoga nécessite quand même une mise à distance par rapport aux présupposés éthiques, idéologiques qui sont derrière cette pratique. On risque fort d'en rester aux postures. Pourquoi pas relaxation ou stretching comme cela avait été le cas dans les programmes de 2000.

Concernant l'ECT « savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, seul ou à plusieurs »

L'idée qui consiste à faire de ces savoirs une expérience corporelle propre est intéressante car ils ne peuvent faire partie des attributs de chacune des 5 expériences corporelles typiques.

Cette ECT n'est pas de même nature que les autres qui renvoient à un fondement culturel ou tout au moins à des motifs d'engagement dans la pratique.

Cette 6ème ECT correspond à un ensemble de connaissances et de compétences qui s'apparentent plutôt à la catégorie des Compétences Méthodologiques et Sociales (CMS) de nos programmes actuels. Elle est donc la traduction de la préoccupation de former des pratiquants cultivés ayant une compétence à organiser les conditions de leur pratique et ce de manière lucide. Elle n'est en aucun cas culturelle au sens des autres ECT, c'est à dire d'un engagement typique ou d'un type de problème. Elle renvoie surtout à des savoirs et des savoirs-faire méthodologiques, à l'acquisition d'outils et méthodes pour apprendre.

Elle introduit une confusion entre « s'exercer » pour progresser et « s'entraîner » pour performer comme dans le milieu fédéral (contradiction avec l'éloignement des élèves de la compétition précisé dans le préambule). On ne forme pas des entraîneurs ! De plus, en EPS on ne s'entraîne pas on étudie en acte, c'est une discipline d'enseignement.

Cela amène également une confusion avec l'ECT5 centrée sur le savoir S'entraîner physiquement et qui vise l'accès à une culture de l'intervention sur soi pour se transformer et cela s'enseigne.

Si, c'est bien de « s'exercer pour progresser » dont il est question, cela renvoie surtout à des savoirs et des savoir-faire méthodologiques liés à l'organisation et la gestion de sa pratique de manière de plus en plus autonome pour qu'elle puisse être réinvestit. Le groupe de mots "de

plus en plus” (dans notre proposition ci-dessous) indique que c’est un continuum et qu’il y a des étapes de progressivité.

Proposition de changer de concept

Faute de mieux, nous préférons conserver la notion de compétences méthodologiques et sociales ou compétences transversales

Proposition de formulation

« Savoir organiser et gérer sa pratique de manière de plus en plus autonome, seul ou à plusieurs ».

Concernant la liste nationale

Pour toutes les remarques déjà évoquées sur le bienfondé de certaines PPSA ou l’absence de certaines autres, nous considérons qu’une liste nationale, de plus extrêmement restreinte comme c’est le cas, n’est pas une bonne solution et enferme les enseignants pour plusieurs raisons :

- adaptation au contexte local, types d’élèves, culture locale, installations sportives plus difficiles
- difficulté pour coller à la “culture adolescente” ou aux pratiques plus “fun” ou innovantes même si l’activité académique ou d’établissement permet d’ouvrir.

De plus, l’apparition de certaines PPSA laisse perplexe. La « danse de couple » est-elle vraiment une pratique nationale ?

Les PPSA ne sont pas des entités homogènes. De quel basket, boxe française, escalade ou 1/2 fond parle-t-on ? Au sein de chacune de ces PPSA, il existe des formes de pratique fort différentes. Ainsi une « liste nationale de PPSA supports à des pratiques scolaires » est finalement assez formelle. Bien sûr il faudra se préoccuper de la certification et des conditions d’équité sur le territoire national mais cela est un autre dossier qui mérite d’être traité dans sa complexité lors de l’élaboration du texte pour le CCF au baccalauréat.

Le programme pourrait tout à fait laisser les professeurs choisir les PPSA en fonction du contexte pour traiter le thème demandé par le programme et l’expérience dans laquelle ils doivent être plongés. Y a-t-il une liste de romans en français, une liste de pratiques artistiques nationale académique en arts plastiques : dessin en national, sculpture en académique ?

Proposition

Laisser les enseignants libres de choisir les PPSA en fonction des thèmes d’enseignement spécifiés par type d’expérience corporelle et même pourquoi pas par grandes catégories de PPSA.

Concernant la programmation

Beaucoup d’entre nous s’interrogent de l’imposition des activités danse ou arts du cirque en seconde. Les exigences semblent appuyées sur des intentions louables reflétant

l'appartenance à des pratiques physiques des 3 mondes qui les englobent (Artistique, de Développement et Compétitif).

A trop contraindre, le texte ne risque-t-il pas de passer à côté de ses ambitions. Des équipes pédagogiques risquent de ne pas pouvoir les appliquer (ou de ne pas le vouloir en détournant des contraintes trop pesantes. En seconde, cela risque de mettre en difficulté des équipes car programmer à la fois de l'ECT 5 et de l'ECT 3 Artistique, peut poser problème au niveau des installations.

Quand on croise les contraintes de programmation assez fermées en seconde avec la diminution de l'offre de formation, associée à des classes de 36 élèves, cela laisse une impression de carcan. De plus, dans l'optique de la volonté institutionnelle d'amener les élèves à faire des choix, cela les limite malgré tout. Le mieux est parfois l'ennemi du bien !

Il semblerait possible d'assouplir un peu tout en gardant le cap.

Propositions

Pour l'EC3 : imposer non pas la PPSA mais au moins un cycle de pratique valorisant le processus artistique au cours des 3 années de lycée.

Pour l'EC5 : imposer 2 cycles de pratique sur les 3 années du lycée.

On peut se demander également quel sera le niveau exigé des Attendus de Fin de Lycée (AFL). Sera-t-il indexé sur un niveau 3 correspondant à 10 semaines de pratique ou un niveau 4 correspondant à 2 cycles de 10 semaines ? Il semblerait logique que ces AFL1 soient indexés sur une période de pratique.

Si le temps de pratique pour atteindre un AFL est de 10 semaines à raison de 2h par semaine et que rien n'est indiqué pour programmer obligatoirement 2 fois une PPSA sur les 3 années du lycée alors, le risque est grand de voir apparaître en terminale, 3 activités que les élèves n'ont jamais pratiquées ce qui encourage une EPS du zapping.

Cela ne signifie pas que les AFL doivent avoir un niveau d'exigence supérieur à 20h de pratique mais que les programmes doivent inciter à un temps long d'apprentissage.

Propositions

Les PPSA qui seront proposées au baccalauréat doivent avoir fait l'objet d'au moins 20 semaines de pratique.

Concernant les AFL1 / repères de progressivité

De quelles natures seront ces AFL et ces repères ? Des savoirs identifiés, des thèmes d'étude, des tâches à maîtriser... Les attendus de fin de cycle du collège sont assez hétéroclites et posent parfois problème.

Les AFL seront apparemment déclinées au regard des ECT puis spécifiées par PPSA. La question se pose de la déclinaison concrète dans les programmes des ambitions éducatives affichées par la finalité et les objectifs généraux.

Il serait bon que les programmes lycée offrent davantage de cohérence en choisissant un cadre.

L'AE-EPS pourrait se positionner sur la nature de ces attendus. La notion clé est celle de thème d'enseignement [ou d'étude] adossée à celle d'expérience, cela permet pour l'enseignant de faire le lien avec l'activité recherchée. Il faudrait pour chaque type d'expérience corporelle, des thèmes d'enseignement (un ou deux propres au niveau de classe) révélateurs des bascules qualitatives que les élèves doivent opérer quand ils déploient une activité.

Proposition

Faire en sorte que chaque AFL renvoie à 2 thèmes d'enseignement précis, révélateurs des bascules qualitatives que les élèves doivent opérer pour progresser dans l'activité.

5. Concernant les formes de pratique scolaire

Si nous avons bien noté que les enseignants ont toute liberté pédagogique et ont toute la maîtrise didactique pour élaborer la forme de pratique permettant une activité optimale, il pourrait être utile de renforcer cette idée en soulignant que l'enseignant peut prendre des distances avec les pratiques sociales pour les adapter aux spécificités scolaires.

Si les AFL deviennent les compétences d'une Education Physique et Sportive aboutie alors les PPSA et leurs formes de pratique scolaire restent des outils indispensables à leurs acquisitions. Dans ce contexte, les indicateurs de compétences vont devenir centraux. Ils auront pour fonction de traduire ce qui est attendu d'un lycéen "compétent" du point de vue de l'EPS. Ces indicateurs articulent les sens de l'Expérience typique et l'activité attendue des élèves pour attester des AFL visées.

Propositions

- que soit précisé clairement que l'enseignant peut adapter les pratiques physiques au contexte scolaire réel afin de permettre à tous les élèves de faire valoir les compétences acquises.

- que les formes de pratique scolaire mettent clairement en évidence un nombre restreint de connaissances à construire dans un contexte qui leur donne du sens et qui offre des possibilités de réussites.

6. Concernant l'enseignement optionnel

Là encore, il est extrêmement difficile de réagir aux propositions car nous n'avons que très peu d'éléments. La finalité principale devrait-elle être de définir son orientation afin de confirmer ou d'infirmer son orientation vers la filière STAPS ?

Cet enseignement optionnel ne devrait-il pas être pensé, dans une logique de Bac+3, comme une préparation au STAPS avec une diversification des PPSA, une réflexion autour des PPSA, la réalisation de projets concrets en APA, EM, événementiel...

En ce qui concerne les AFL3, 4 et 5

Il faut penser une progressivité en fonction de la maturité des élèves.

AFL3 (seconde) : Découverte des métiers du sport et des formations pour y accéder

- dossier exposé sur les différents métiers et les formations
- stage en milieu professionnel

- intervention de personnes extérieures pour expliquer leur métier
- Pour les élèves : Par groupe, concevoir et réaliser collectivement une séance d'EPS au cours de l'année scolaire par exemple.

AFL4 : cette AFL devrait être inversée avec celle de première car pour mener des projets collectifs d'envergure en appui de l'association sportive, les élèves doivent être matures donc en terminale.

AFL5 : Soutenance à partir d'un thème en première (Type TPE actuel)

- Mener une expérimentation (sensibilisation à la recherche).
- Faire en permanence le lien entre théorie / pratique : exposé sur la prévention des blessures, les étirements... Quel impact en EPS dans sa pratique sportive ?

Les objectifs affichés (notamment L'AF3 qui renvoie à la découverte des métiers du sport et de l'activité physique ainsi que les formations qui leur correspondent) sont trop ambitieux avec 2h de moins en seconde et 1h de moins en première puis en terminale. L'analyse réflexive (¼ du volume horaire) n'y suffira pas !

De plus, le format 3h est peu fonctionnel en EPS pour les lycées eu égard à l'utilisation des installations. Il amènera nécessairement des chevauchements et donc une moindre utilisation des installations car la plupart des classes fonctionnent sur 2h. Il incite à faire 2 PPSA ce qui ne sera pas forcément possible avec les installations disponibles.

Découper la séance en 2X1h30 est également peu pertinent car cela diminue le temps de pratique si l'on n'a pas d'installation intra-muros.

Afin de proposer un enseignement sérieux et utile à la construction du parcours de formation du lycéen, nous pensons que l'enseignement optionnel à raison de 3h par semaine ne le permet pas et qu'il relève plutôt d'un enseignement de spécialité.

Propositions

1. Introduire une 4^{ème} heure en seconde, première et terminale
2. Création d'un enseignement de spécialité dans le cycle terminale, intitulé par exemple : « sciences, technologie et pratique des activités physiques sportives et artistiques »

7. Concernant l'Association sportive et le continuum bac-3/bac+3

L'AS est un indicateur de l'adoption d'un style de vie orienté vers la pratique et l'apprentissage assidu d'une activité sportive ... tout au moins dans une optique BAC-3ans. Elle offre la possibilité de détecter l'opérationnalisation de cette finalité qui est centrale dans la matrice disciplinaire.

L'AS renforce l'enseignement de l'EPS car elle participe au savoir s'entraîner en autonomie, à la participation des élèves dans son organisation et gestion et elle propose des cadres de pratique adaptés aux différences (handicap, niveaux de pratique), sans compter les rapports étroits qu'elle entretient avec l'UNSS. L'AS contribue donc à prolonger les acquis et motivations des jeunes pour conduire et gérer un style de vie actif.

Il est très injuste que seuls certains établissements puissent bénéficier de l'accès aux options EPS, sous couvert d'une DGH bienveillante à l'égard de l'EPS. Or il est d'important de défendre

une équité de l'offre de formation sur le territoire national. Puisque la problématique centrale est de valoriser un engagement pérenne dans la pratique des APSA, pourquoi ne pas exploiter le laboratoire que constituent nos AS ?

A coût zéro pour les finances publiques, il est possible de permettre à tous les élèves de présenter une option EPS à travers les activités enseignées dans le cadre de l'AS. On pourrait concevoir qu'un élève ayant pratiqué 2 ou 3 ans d'AS puisse accéder au droit de présenter une épreuve au titre de l'option EPS.

Cette proposition valorise les élèves engagés dans un processus d'apprentissage et de pratique à long terme (Bac-3ans), il gratifie ceux qui ont adopté un style de vie orienté vers une pratique régulière d'activité physique, ce qui est un des axes forts des finalités de notre discipline.

Proposition

Valoriser l'Association sportive en permettant qu'elle devienne pour certains et à certaines conditions une option assortie d'une épreuve à passer au bout de 2 ou 3 ans de formation.

Le 17 octobre 2018,

Pour le groupe de réflexion sur
les programmes d'EPS (1),

François Lavie,
Président de l'AE-EPS

David Macal,
Secrétaire national

(1) Mehdi BELHOUCHE, François LAVIE, Gaétan LE CORRE, David MACAL, Bruno MEAR, David ROSSI, Vincent RUSQUET, Serge TESTEVIDE, Thierry TRIBALAT, Anthony VAN DE KERKOV.